

Reine & de Meldames de France. Ces Envoyés ont jouï de tous les honneurs, sans exception, que le cérémonial accorde aux Envoyés des Têtes couronnées. Après leurs Audiences, ils trouverent chez le Roi une Table de vingt-quatre couverts, dont le Chevalier de Saintot, Introducœur des Ambassadeurs, & Mr. de St. Hilaire, Maître d'Hôtel, firent les honneurs.

III. Cette année, le jour de l'Assomption de Nôtre Dame, étant l'année centenaire que le Roi Louïs XIII. a fait son vœu, & mis son auguste Personne & son Royaume sous la protection de la sainte Vierge, le Roi a envoyé de Compiègne une Lettre à l'Archevêque de Paris, & d'autres à tous les Archevêques & Evêques du Royaume, pour les exhorter à rendre la Procession qui se fait tous les ans à cette occasion, la plus solennelle. Cette Lettre à l'Archevêque de Paris est écrite du premier Août, & contient ce qui suit.

MON COUSIN,

Comme le premier & la plus essentiel devoir des Souverains est de faire regner dans leurs Etats l'Être suprême, par qui regnent tous les Rois de la Terre, ils ne peuvent donner des marques trop publiques & trop éclatantes de leur parfaite soumission à la divine Majesté; & comme c'est d'Elle seule qu'ils tiennent toute leur autorité, ils ne doivent pas se contenter des hommages qu'ils lui rendent en Personne, ils doivent encore encourager leurs Sujets à concourir avec eux pour lui marquer leur reconnaissance des Bienfaits continuels qu'ils reçoivent de sa bonté: Penetré de ces principes, je n'ai rien plus à cœur, depuis mon avènement à la Couronne, que de maintenir dans toute leur étendue les Etablissemens formez par la pieté de mes Ancêtres: Il n'en est
gueres